

Certaines familles craignent que le fait de bénéficier d'aides sociales puisse constituer un obstacle à l'obtention de la carte verte. Le présent article vous informe sur les situations et programmes publics qui n'ont aucune conséquence sur votre statut d'immigrant.

## Les programmes publics ci-dessous n'auront aucune incidence sur votre statut d'immigrant et votre demande d'immigration :



- Medicaid et autres programmes de soins médicaux (sauf pour les soins hospitaliers de longue durée)
- CHIP, le programme d'assurance santé pour les enfants



- SNAP, le programme d'aide alimentaire
- WIC
- Repas scolaires gratuits ou à prix réduit
- Banques alimentaires et repas gratuits



- Dépistage, traitement et vaccins liés à la COVID-19
- Aides relatives aux conséquences économiques de la pandémie (chèques de relance)



- Crédits d'impôt au titre des revenus du travail et pour les enfants



- Section 8 et logements sociaux
- Refuges

## QU'EST-CE QUE LA CHARGE PUBLIQUE ?

Certaines personnes faisant une demande de carte verte (statut de résident permanent légal) ou de visa pour entrer aux États-Unis doivent faire l'objet d'un examen de « charge publique ». Celui-ci permet de s'assurer que lesdites personnes ne dépendront pas principalement de l'aide des pouvoirs publics dans le futur.

Les agents des services d'immigration examinent la situation de la personne dans son ensemble, notamment son âge, ses revenus, son état de santé, son niveau d'éducation et ses compétences, ainsi que sa situation familiale. Ils prennent également en compte le fait qu'un membre de la famille ou une autre personne disposant de revenus ou ressources suffisants se soit engagée à subvenir à vos besoins. **Seuls 2 types d'aides sociales sont pris en compte dans l'examen de charge publique :**

1. Les programmes d'aide financière permanents. Le SSI, TANF et l'assistance générale en sont des exemples ;
2. Les soins hospitaliers de longue durée, comme un séjour en maison de repos, pris en charge par les pouvoirs publics.

# CHARGE PUBLIQUE : SUIS-JE CONCERNÉ ?

## Est-ce que les membres de votre famille et vous-même êtes des citoyens des États-Unis ?

Vous N'ÊTES PAS concernés par la charge publique. Vous êtes fondés à continuer de bénéficier des programmes auxquels vous êtes éligibles.



## Est-ce que les membres de votre famille et vous-même êtes déjà titulaires d'une carte verte ?

Vous N'ÊTES PAS concernés par la charge publique lorsque vous renouvelez votre carte verte ou que vous faites une demande pour devenir un citoyen des États-Unis. Cependant, vous pouvez être concernés si vous quittez le pays pendant plus de 6 mois. Consultez donc un avocat spécialisé en droit de l'immigration si vous prévoyez un long séjour en dehors des États-Unis.



## Êtes-vous demandeur ou titulaire d'un des statuts suivants : TPS, visa U ou T, statut de demandeur d'asile ou de réfugié, ou statut spécial d'immigrant mineur ?

Vous N'ÊTES PAS concerné par la charge publique. Si vous avez déjà fait ou êtes en train de faire la demande pour l'un de ces statuts d'immigrant, vous pouvez continuer de bénéficier des programmes publics auxquels vous pouvez prétendre.



## Prévoyez-vous de faire une demande de carte verte par liens familiaux ?

Vous pouvez être concerné par la charge publique. Vos revenus, votre âge, votre état de santé, votre niveau d'éducation, vos compétences, votre situation familiale et l'attestation de ressources de votre répondant seront pris en considération afin de déterminer si vous êtes susceptible de devenir une charge publique dans le futur. Les seuls types d'aides prises en compte lors de l'examen de charge publique sont : les programmes d'aide financière permanente au bénéfice du demandeur (non pas de ses enfants ou d'autres membres de sa famille) et les soins hospitaliers de longue durée, comme un séjour en maison de repos, pris en charge par les pouvoirs publics. Prenez conseil auprès d'un avocat spécialisé en droit de l'immigration avant de déposer toute demande en la matière.



# OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ?

Davantage de ressources sont disponibles à l'adresse [pifcoalition.org](https://pifcoalition.org).

Obtenez une simulation personnalisée gratuite. Consultez [www.keepyourbenefits.org](https://www.keepyourbenefits.org).

La documentation complète relative à l'examen des USCIS en matière de charge publique est consultable à l'adresse :

<https://www.uscis.gov/green-card/green-card-processes-and-procedures/public-charge/public-charge-resources>.

